



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Création d'un quartier d'habitat durable - Les Vergers - à Damparis (39)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCAD

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Thomas ROBER

RCS / SIRET

\_\_\_\_\_

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique   | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique   |
|---|--|
| 33° Permis d'aménager situés sur<br>le territoire d'une commune<br>dotée, à la date du dépôt de la<br>demande, d'un PLU n'ayant pas<br>fait l'objet d'une évaluation<br>environnementale permettant<br>l'opération. | Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou<br>plusieurs phases couvrant un terrain d'assiette d'une superficie<br>supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et<br>dont la SHON créée est inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> .<br>Pour notre cas : emprise du nouveau quartier = 7,5 ha environ<br>surface SHON = |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un nouveau quartier à vocation majoritairement d'habitat (environ 120 logements) sur la commune de Damparis, aux lieux-dits "Aux Genevoites" et "La Crue des Meix", situés de part et d'autre de la RD 220 et à l'Est de la rue Jean Moulin, dans le cadre du projet d'extension urbaine de la commune.

Pour permettre l'aménagement de ce quartier, il est prévu de réaménager les abords de la RD 220, traversant le site d'Est en Ouest, et le carrefour d'entrée Est (intersection RD 220 / RD 322E). Sur ce projet, la SOCAD est concessionnaire d'aménagement pour le compte de la mairie de Damparis.

## **4.2 Objectifs du projet**

Permettre l'extension urbaine de la commune de Damparis en créant un nouveau quartier dans la ville ("quartier des Vergers") présentant une mixité de fonction, avec ses différents types de logements (individuels, intermédiaires et collectifs), ses commerces de proximité, ses associations et ses activités de bureau de type professions libérales, associés à des aménagements de trames vertes et bleues. Aucune industrie et entreprise d'artisanat ne sera implanté dans ce nouveau quartier.

Son implantation en continuité du bâti existant et de part et d'autre de la RD 220 permet une connexion aisée avec les autres quartiers de Damparis et le centre-ville, ainsi qu'avec la ville de Dole.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Aménagement du quartier réalisé en plusieurs étapes

Travaux de terrassement

Réalisation de voiries (voies de circulations véhicules et piétonnes, stationnement avec la modification des abords de la RD 220 et du carrefour d'entrée Est)

Réalisation de réseaux : assainissement eaux usées et eaux pluviales (noues et jardins creux), eau potable, électricité, gaz, telecom, éclairage public

Construction des bâtiments

Aménagement d'espaces verts (haies, vergers, pelouses,...)

L'aménagement du nouveau quartier sera réalisé en trois phases :

- phase 1 en 2015
- phase 2 en 2018
- phase 3 en 2021

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Logements individuels et collectifs réalisés, associés à des espaces publics et privatifs, des espaces verts, des voies publiques

Implantation d'activités adaptées au site (bureaux, services,...)

Entretien des voiries et des équipements publics

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'incidence au titre de la Loi sur l'eau  
Étude d'impact, si nécessaire, en fonction de votre réponse  
Permis d'aménager

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

"Examen au cas par cas" porte sur la nécessité de réaliser ou non une étude d'impact en fonction de sa localisation, de la nature du projet ou de la sensibilité du milieu.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques  | Valeur                    |
|---|---------------------------|
| Superficie globale de l'opération<br>Surface de plancher de l'opération | environ 7,5 ha<br>environ |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit "Aux Genevoites"  
Lieu-dit "La Crue des Meix"  
A l'Est de la rue Jean Moulin  
et de la rue des Acacias  
A l'Ouest du chemin "De Saint-Aubin à Dole" et de la RD 332E  
De part et d'autre de la  
Route de Dole (RD 220)  
39 500 Damparis

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 5° 25' 91" 74 Lat. 47° 04' 31" 53

Pour les rubriques 5° q), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° q) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " \_\_\_\_ Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " \_\_\_\_ Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Communes traversées :

DAMPARIS

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

##### 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

#### 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

##### Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : terres agricoles (cultures), vergers, bande boisée

Règlements applicables à la zone du projet : zones 2AU et 1AU1 correspondant à des zones ayant vocation à être urbanisées et faisant l'objet d'une programmation d'aménagement dans le PLU  
La bande boisée située au Nord de la zone du projet est classée en "jardin cultivé à protéger" dans le PLU

Quatre emplacements réservés sont localisés sur la zone du projet : l'aménagement d'entrée de ville Nord-Est et accès à la zone 1AU1, l'aménagement du carrefour Rue des Acacias / Route de Dole, l'accès à la zone AU "La Cure des Meix".

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Damparis approuvé le 31 juillet 1981  
Dernière modification le 21 novembre 2008  
Dernière révision(n°3) le 21 novembre 2011 (avec intégration des zones humides)  
Règlement applicable à la zone du projet :  
Au Nord de la RD 220 : zone 2AU et zone 1AU1  
Au Sud de la RD 220 : zone 1AU1

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRt Risque industriel autour des installations du site de Solvay Electrolyse France, institué par arrêté préfectoral le 24 février 2010<br>La zone du projet se situe en limite du périmètre de la zone B2, où sont autorisés, sous réserve de prescriptions, les constructions nouvelles à destination d'habitation, d'ERP ou d'activités, les infrastructures nouvelles et les équipements nouveaux. |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à plus de 3 km à l'Ouest de la zone Natura 2000 la plus proche : il s'agit de la "Basse vallée du Doubs" (Directive Habitats FR4301323 et Directive Oiseaux FR4312007).  |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet se situe à environ 1,5 km au Nord-Ouest d'un monument historique inscrit (07/11/2008) : "le Château de Parthey" situé sur la commune de Choisey   |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>             | engendre-t-il des prélevements d'eau ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Augmentation de l'imperméabilisation du site avec l'implantation du bâti, des voiries et stationnements. Mais les eaux pluviales seront gérées principalement par infiltration (sous réserve des essais de perméabilité sur le site), avec un impact sur les nappes qui reste limité du fait de la profondeur de la nappe (plusieurs dizaines de mètres de profondeur).           |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Réalisation de terrassements générant des déblais et remblais, mais qui resteront limités et ne seront pas de nature à modifier de manière significative la topographie ou la géologie du secteur : il sera procédé à un calage le plus fin possible de l'altimétrie des futures voiries par rapport au terrain naturel.  |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Evacuation des déblais liés au décaissement de voirie, création des réseaux secs et humides. Remblaiement des tranchées avec des matériaux d'apport.  |
|                               | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |   |
| <b>Milieu naturel</b>         | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Transformation de parcelles agricoles en voirie et parcelles aménageables, mais sans affecter les corridors écologiques du secteur et avec maintien d'une trame verte et bleue.<br>Suppression ponctuelle d'arbres, mais des plantations seront réalisées.<br>Gestion des eaux pluviales dans les espaces verts en surface grâce à un système de noues associé à des plantations. |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|                         |  |                                     |                                     |   |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Conversion d'espaces agricoles en zone urbanisée<br>Réduction d'emprise d'exploitation d'agricole (environ 7,5 ha)  |
| Risques et nuisances    | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Signalons que le projet s'inscrit en limite du périmètre de la zone d'autorisation B2 du PPRT autour des installations du site de Solvay, qui s'étend au Sud de la commune de Damparis, ainsi que sur une partie des communes de Champvans, Abergement-la-Ronce, Saint-Aubin et Tavaux. |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Zone située en dehors de secteurs inondables<br>Zone de mouvements de terrain faible<br>Zone de sismicité faible (2)  |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet pourra être une source de bruits ponctuels pour les riverains pendant la phase d'aménagement.<br>Possible augmentation du trafic liée à l'arrivée de nouveaux habitants et à la création de commerces.  |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Bruit provenant de la circulation sur les RD 220 et RD 322E, ainsi que ponctuellement de la carrière (tirs de mine).  |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'utilisation d'engins et percussions pendant certaines phases d'aménagement du projet pourront être une source de vibrations ponctuelles pour les riverains.   |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|  |  |                                     |                                     |  |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br><br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase exploitation, un éclairage public sera mis en place sur la zone. Une optimisation du dispositif est à l'étude.<br><br><input checked="" type="checkbox"/><br>Eclairage public existant sur la rue Jean Moulin, la rue des Acacias et sur la partie Ouest de la RD 220.  |
| Pollutions                             | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Durant la phase d'aménagement, des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles. Toutefois, celles-ci seront limitées dans le temps.<br><br>Durant la phase d'exploitation, le chauffage des habitations et bâtiments du nouveau quartier, ainsi que la possible légère augmentation de la circulation routière seront à l'origine d'émissions de polluants.   |
|  | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?<br><br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase d'exploitation, le rejet des eaux pluviales sera effectué dans les eaux souterraines par infiltration via un système de noues, dont la surverse en débit limité sera raccordée au réseau public de collecte d'eaux pluviales de la ville.<br><br>Les eaux usées seront rejetées dans la STEP de la commune de Damparis.<br>La gestion des eaux pluviales et usées sera étudiée dans le détail dans le cadre du dossier loi sur l'eau.                         |
|  | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Des stockages de déchets dangereux et inertes pourront être réalisés ponctuellement sur la zone en phase d'aménagement. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les déchets de chantier (charte de chantier vert).<br><br>Des déchets ménagers (environ 120 logements) seront générés par la zone d'aménagement. Un système de collecte/transport/traitement communautaire adapté sera mis en place. |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Cette zone respectera l'orientation d'aménagement du secteur.<br><br>Dans le cadre de l'aménagement du quartier, un volet paysager permettant l'insertion paysagère du site sera réalisé.<br><br>Pendant la phase chantier, des vestiges archéologiques non répertoriés sont toutefois susceptibles d'être découverts.   |
|  | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Suppression de terres cultivées.   |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui

Non

X

Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui

Non

X

Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact ne paraît pas nécessaire, dans la mesure où :

- le site présente une sensibilité globalement faible du point de vue environnemental : le site s'inscrit dans un secteur déjà anthroposé avec l'utilisation agricole du terrain, sa situation en limite d'une zone urbanisée, la présence d'une carrière à moins de 500 m,...
- Par ailleurs, les aménagements de trame verte et bleue assureront la fonction de corridors biologiques
- le projet n'engendre pas de nouvelles nuisances "significatives" (trafic, chauffage,....)
- les rejets d'eaux pluviales seront limités grâce à une gestion sur site par infiltration et feront l'objet d'un dossier loi sur l'eau
- le développement du projet s'inscrit dans des zones du PLU ayant vocation à être urbanisées et faisant l'objet d'une programmation.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |
|-------|--|
| 1     | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>  |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>   |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>  |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>  |
| 5     | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/> |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| Vue aérienne de la zone du projet                                      |
| Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de Solvay        |
| Plan de localisation du site Natura 2000 de la "Basse vallée du Doubs" |
|  |
|  |
|  |
|  |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

|             |           |                |  |
|-------------|-----------|----------------|--|
| Nom         |           | Prénom         |  |
| Adresse     |           |                |  |
| Numéro      | Extension | Nom de la voie |  |
|             |           |                |  |
| Code Postal | Localité  | Pays           |  |
| Tél.        |           | Fax            |  |
| Courriel    |           | @              |  |

#### Personne morale

|                         |           |                |  |
|-------------------------|-----------|----------------|--|
| Nom                     |           | Prénom         |  |
| Adresse du siège social |           |                |  |
| Numéro                  | Extension | Nom de la voie |  |
|                         |           |                |  |
| Code postal             | Localité  | Pays           |  |
| Tél.                    |           | Fax            |  |
| Courriel                |           | @              |  |

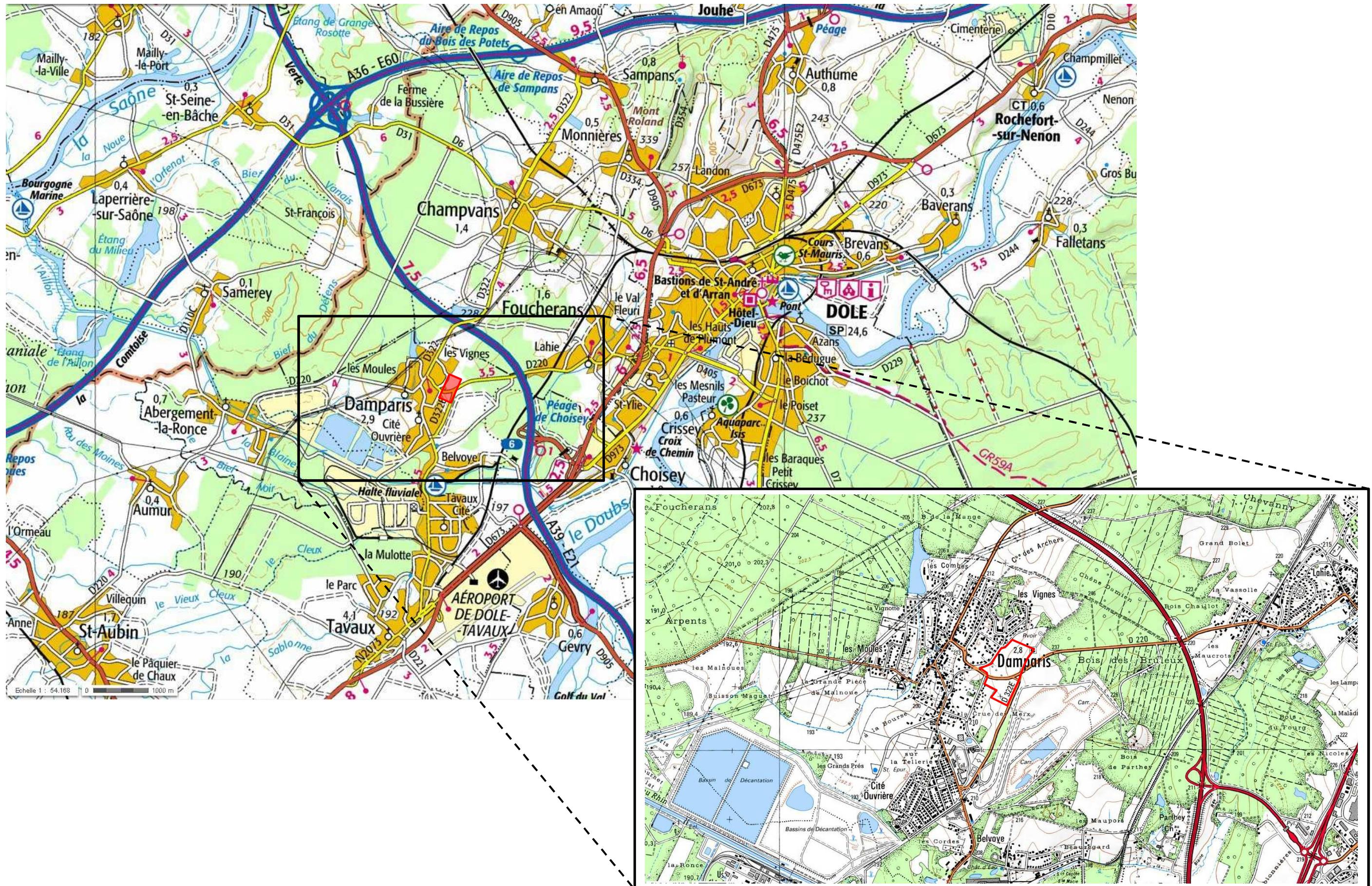
#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

|          |   |        |  |
|----------|---|--------|--|
| Nom      |   | Prénom |  |
| Qualité  |   |        |  |
| Tél.     |   | Fax    |  |
| Courriel | @ |        |  |

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage

## **Annexe 2 : Plan de situation**



**Annexe 3 : Photographies de la zone du projet (date de prise de vue : 07/04/2014)**

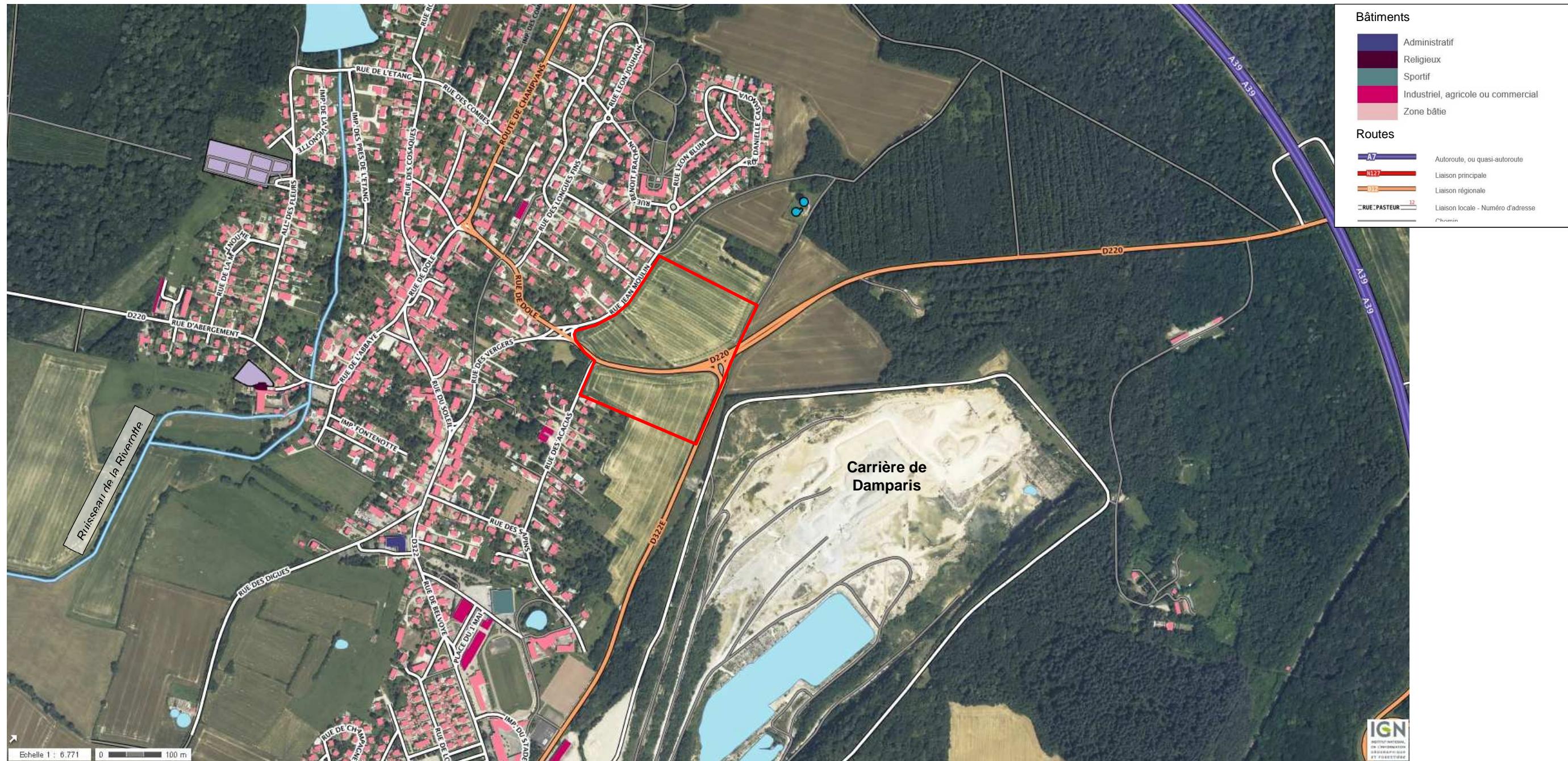


#### Annexe 4 : Plans de masse du projet





## Annexe 5 : Plan des abords du projet

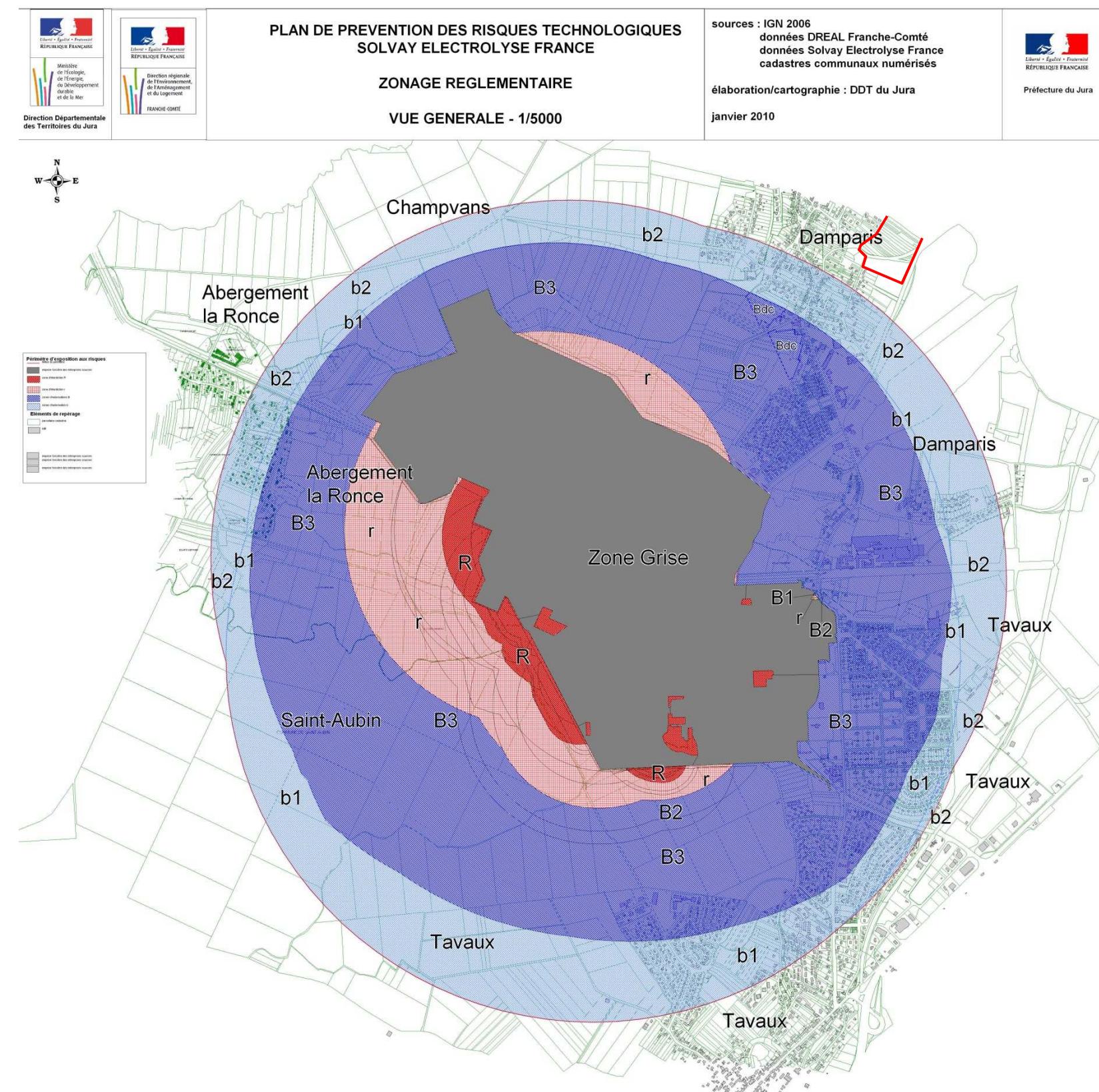


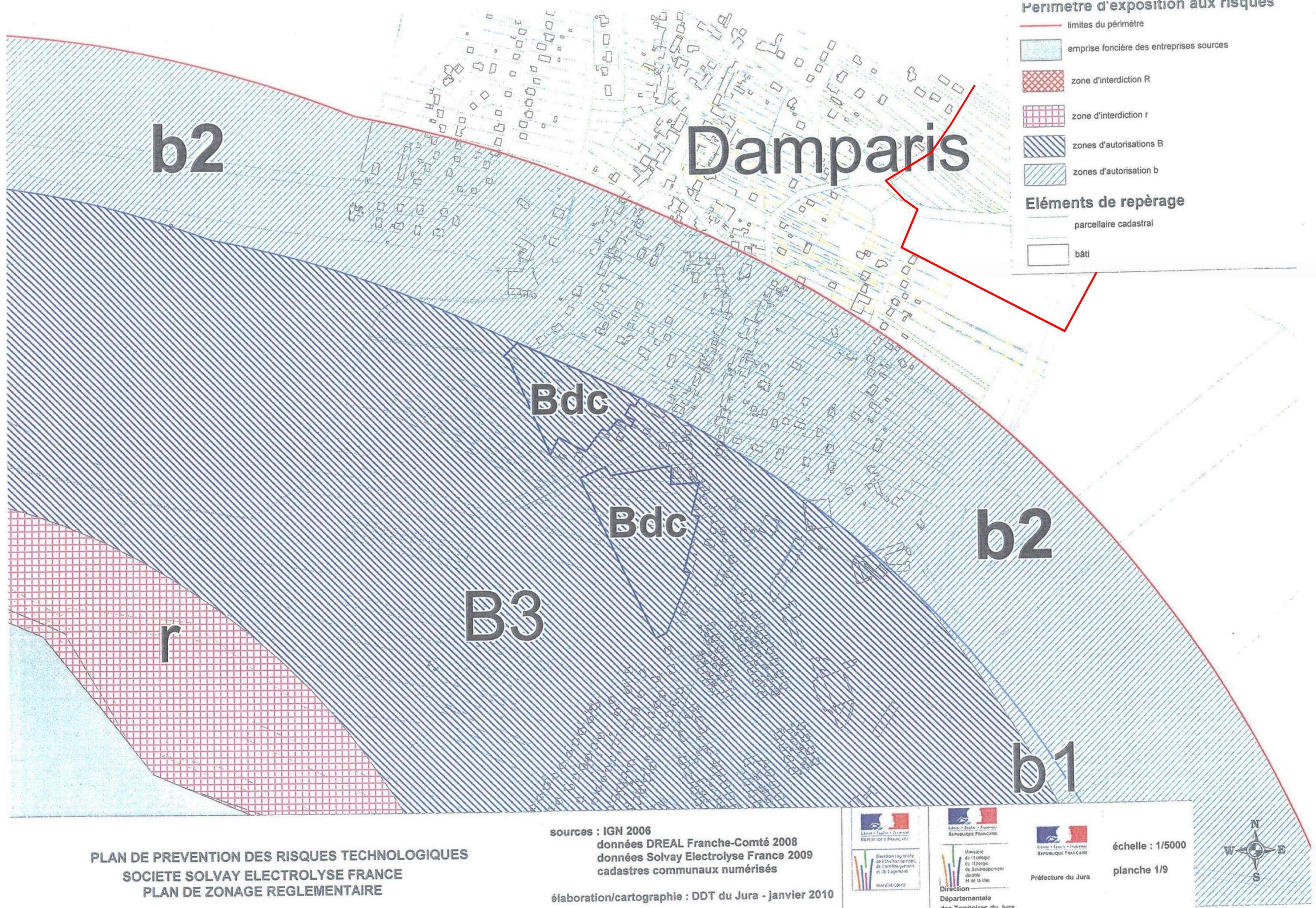
## Annexe 6 : Vue aérienne de la zone du projet



©Gilles Gallinet

Annexe 7 : Plans de zonage réglementaire du Périmètre de Prévention des Risques Technologiques du site de la société Solvay Electrolyse France





## Annexe 8 : Localisation de la zone Natura 2000 « Basse vallée du Doubs »

